

## CHASSE EN BIÉLORUSSIE DANS LES PARCS NATIONAUX SPECIAL LOUPS



La Biélorussie fit longtemps figure de pays isolé et sauvage, refuge des animaux et des hommes, conservatoire d'une faune et d'une flore relique, terrain de chasse par excellence.

La Biélorussie reste l'un des rares pays Européen où vous pouvez pratiquer votre passion dans des milieux totalement naturels et sauvages. Toutefois, les parcs nationaux sont les seuls territoires à disposer d'une logistique adéquate, efficace en homme et en matériel et à être dotés d'un cheptel gibier important. Nos programmes de chasse aux loups se déroulent

exclusivement parmi les parcs nationaux suivants :

**Braslav (1), Narochansky (2), Belovejskaia Poutscha (3)**



Pour réserver une chasse, il suffit de nous préciser la période souhaitée. Si celle-ci est disponible, nous vous ferons parvenir un devis détaillé avec les horaires de vols, prix et conditions ainsi que les documents pour les formalités.

### **EXEMPLE TYPE D'UN SEJOUR DE CHASSE :**

**Vols directs de Paris Roissy CDG / Minsk et retour avec la compagnie aérienne Biélorusse Belavia :**

**Vols tous les jours de la semaine. 3 heures de vol.**

**1<sup>er</sup> jour :** vol direct Paris Roissy CDG 2B pour Minsk avec la compagnie aérienne Belavia. Formalités de police et de douane Accueil à l'aéroport de Minsk par un interprète parlant français puis transfert en voiture pour le territoire de chasse situé entre 150 et 350 km selon la zone retenue. Logement en maison de chasse. Dîner.

**Du 2<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> jour :** 4 jours de chasse individuelle, à l'approche ou au mirador, en compagnie d'un garde forestier Biélorusse (1 garde par chasseur). Séjour en pension complète.

**6<sup>e</sup> jour :** transfert pour Minsk puis vols Minsk / Paris

### **UN SEJOUR DE CHASSE ENTRAINE 2 TARIFICATIONS :**

#### **Page 2 : les frais de séjour,**

Calculés selon le nombre de jours de chasse envisagés et qui sont des frais fixes.

#### **Page 3 : les taxes d'abattage,**

C'est à dire le prix par animal abattu selon les barèmes pour chaque espèces de gibier.

**FORMALITES :** pour les voyageurs venant en avion le visa n'est pas obligatoire. Documents à nous retourner : fiche d'inscription, copie de votre passeport en cours de validité et la copie de la carte européenne (page avec la photo et page avec l'arme que vous prenez). Permis de chasser et carte Européenne d'armes à feu obligatoires. Dossier d'inscription remis avec le devis.



### **LA CHASSE :**

Les parcs nationaux apporte une dimension supplémentaire par leurs espaces immenses et préservés, classés réserve de biosphère par l'Unesco.

Se rendre en Biélorussie c'est rechercher une authenticité de territoire, c'est se confronter à des gibiers particulièrement sauvages et méfiants, c'est côtoyer des espèces disparues depuis longtemps de nos contrées ou interdites de tir ailleurs. C'est accepter, aussi, des hommes de chasse sans artifices, ayant une connaissance aiguisée de la nature même si les méthodes de chasse nous semblent parfois peu orthodoxes.

Il n'est pas rare de rencontrer loups, lynx, grands et petits tétras, gélinottes, les bisons d'Europe, seul pays où ils vivent en totale liberté etc. !!! N'oubliez pas en plus de votre carabine, un appareil photo !!!!!\_

**La chasse aux loups se pratique essentiellement à la banderolle à partir du mois de décembre a condition de la présence de la neige.**

# CHASSE INDIVIDUELLE EN BIELORUSSIE

## FICHES SIGNALETIQUES DES PARCS NATIONAUX

### 1 - PARC NATIONAL DE BRASLAV

**SITUATION** : au nord du pays, à 250 km de Minsk, près des frontières Lettonienne et Lituanienne.

**SUPERFICIE ET BIOTOPES** : sur environ 70 000 ha, le territoire s'étale dans le bassin de la Dvina et de la Dzisna, dépression naturelle formée d'écosystèmes très variés où se mêlent bois et forêts, zones marécageuses, vallées tourbeuses, rivières étangs et lacs, espaces agricoles et prairies naturelles, fondrières et fouillis de végétations inextricables ... l'ensemble étant ponctué de collines modelées par les glaciers durant l'ère quaternaire.

**LOGEMENTS** : en hôtel de bon standing. Toutes les chambres, doubles, ou individuelles, sont dotées d'une salle de bain privative. Piscine et sauna à disposition.

**FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE** : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

**GIBIERS AUTORISES** : sanglier, élan mâle, loup, renard.



### 2 - PARC NATIONAL DE NAROCHANSKY

**SITUATION** : au nord-Ouest du pays, à 150 km de l'aéroport de Minsk, en direction de la frontière Lituanienne dont Vilnius la capitale ne se trouve qu'à 120 km.

**BIOTOPES** : le parc national s'étale sur 192 000 ha autour du grand Lac Naroch et d'une quarantaine d'autres lacs occupant environ 16 000 ha. La forêt, peuplée de conifères – pins sylvestres et mélèzes pour l'essentiel - couvre près de 95 000 ha, troués par de nombreuses prairies naturelles, plaines cultivées, landes boisées de bouleaux et d'aulnes, zones humides, marais et tourbières.

**LOGEMENTS** : en hôtel ou pavillon de chasse.

**FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE** : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

**GIBIERS AUTORISES** : sanglier, élan mâle, loup renard.



### 3 - PARC NATIONAL DE BELOVEJSKAIA POUTSCHA

**SITUATION** : à 350 km de Minsk par l'autoroute M1, 70 km au nord de Brest Litvosk.

**BIOTOPES** : Belovejskaia à longtemps été la réserve de chasse des souverains : rois de Pologne au 15<sup>ème</sup> siècle, grands-ducs de Lituanie dès le 16<sup>ème</sup> siècle, tsars de Russie à partir de 1795. Ce statut particulier de réserve de chasse a certainement protégé la forêt des défrichements. C'est la seule partie restante de l'immense forêt primaire qui couvrait les plaines du nord de l'Europe.

**SUPERFICIE** : massif forestier de 300 000 ha dont 60% destinée à la chasse soit 180 000 ha segmentés en 17 blocs, chacun tenu par un garde responsable secondé de plusieurs adjoints.

**LOGEMENTS** : en hôtel ou maison de chasse



**FAUNE PRESENTE EN MALE ET FEMELLE** : sanglier, cerf, élan, chevreuil, loup, lynx, renard, castor.

**GIBIERS AUTORISES** : sanglier, cerf, biche, faon, loup, renard.

**Tir autorisé selon disponibilité du plan de tir** : élan mâle, brocard, chevrette selon disponibilité du plan de tir

## CHASSE AUX LOUPS EN BIELORUSSIE

### FRAIS DE SEJOUR SAISON 2020 / 2021

#### **GRILLE DES FRAIS DE SEJOUR PAR PERSONNE, BASE 2 CHASSEURS MINIMUM**

	3 jours de chasse	4 jours de chasse	5 jours de chasse
<b>Prix par chasseur</b> ⇒	1 210 €	1 410 €	1 610 €
<b>Prix par accompagnateur</b> ⇒	650 €	750 €	850 €

#### **FORFAIT VOYAGE EN SUS**

si vous souhaitez que nous nous occupions des billets d'avion, des formalités administratives et des transferts, prévoir : 380 € pour le billet d'avion Paris/Minsk/Paris, 100 € pour le transport par avion du package arme + balles sur les vols directs de la compagnie aérienne Belavia et 120 € pour les frais de transport pour se rendre sur le territoire de chasse.

Soit un total de : **600 € par personne.**

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris



## CHASSE INDIVIDUELLE EN BIELORUSSIE

### FACTURATION DU GIBIER SAISON 2020 / 2021

### DANS LES PARCS NATIONAUX

<b>BROCARD :</b>			<b>ELAN :</b>		
Brocard : chasse du 15 mai au 30 septembre Chevrette et chevillard : du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre			Mâle : chasse du 20 août au 31 décembre Femelle et jeune : du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre		
Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput,			Taxe d'abattage selon le poids des bois avec le crâne, la mâchoire supérieure, l'os nasal et l'occiput.		
<b>Par gr en plus ↓</b>			<b>Par 10 gr en plus ↓</b>		
Jusqu'à 149 gr	<b>110 €</b>		Jusqu'à 4,990 kg	<b>900 €</b>	
de 150 à 199 gr	<b>170 €</b>		de 5,0 à 5,990 kg	<b>1 200 €</b>	+ 4 € par 10 gr
de 200 à 249 gr	<b>210 €</b>		de 6,0 à 6,990 kg	<b>1 600 €</b>	+ 5 € par 10 gr
de 250 à 299 gr	<b>270 €</b>		de 7,0 à 7,990 kg	<b>2 100 €</b>	+ 8 € par 10 gr
de 300 à 349 gr	<b>300 €</b>	+ 2,30 € par gr en + de 300 gr	de 8,0 à 8,990 kg	<b>2 900 €</b>	+ 9 € par 10 gr
de 350 à 399 gr	<b>420 €</b>	+ 7,40 € par gr en + de 350 gr	de 9,0 à 9,990 kg	<b>3 800 €</b>	+ 11 € par 10 gr
de 400 gr et plus	<b>790 €</b>	+ 7,40 € par gr en + de 400 gr	de 10 kg et plus	<b>4 900 €</b>	+ 13 € par 10 gr
Brocard blessé	<b>315 €</b>		Elan blessé ou sans bois	<b>1 200 €</b>	⇒ abattu ou blessé
Brocard sans bois	<b>525 €</b>	⇒ abattu ou blessé	Femelle	<b>1 000 €</b>	⇒ abattue ou blessée
Chevrette & faon	<b>120 €</b>	⇒ abattu ou blessé	Faon	<b>550 €</b>	⇒ abattu ou blessé
<b>CERF :</b>			<b>BISON :</b>		
Cerf : chasse du 20 août au 31 janvier Biche & faon : du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 décembre			Taxe d'abattage en points C.I.C		
selon le poids des bois avec le crâne et la mâchoire supérieure			Trophée sans médaille		
<b>Par 10 gr en plus ↓</b>			Médaille de bronze		
Daguet : tir interdit	<b>630 €</b>		De 130 à 149,99 points	<b>8 000 €</b>	
Trophée de - de 2 kg	<b>525 €</b>		Médaille d'argent	<b>10 000 €</b>	
de 2,0 à 3,490 kg	<b>850 €</b>		De 150 à 169,99 points		
de 3,5 à 4,990 kg	<b>1 150 €</b>		Médaille d'or	<b>12 000 €</b>	
de 5,0 à 5,990 kg	<b>1 450 €</b>	+ 4,50 € par 10 gr	A partir de 170 pts		
de 6,0 à 6,990 kg	<b>1 900 €</b>	+ 5,50 € par 10 gr	Animal blessé	<b>50 % du prix mais 4 000 min</b>	
de 7,0 à 7,990 kg	<b>2 450 €</b>	+ 6,50 € par 10 gr	Femelle	<b>4 000 à 6 000 € selon le trophée</b>	
de 8,0 à 8,990 kg	<b>3 100 €</b>	+ 10,50 € par 10 gr	<b>SANGLIER</b>		
de 9,0 kg et plus	<b>4 150 €</b>	+ 16,50 € par 10 gr	Toute l'année : bête de moins de 2 ans et mâle armés.		
Cerf blessé	<b>1 200 €</b>		Tout animal du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 janvier, sauf la laie suitée.		
Biche & faon	<b>350 €</b>	⇒ abattu ou blessé	Taxe d'abattage selon le poids de l'animal vidé et la dimension des défenses. Pour la facturation, à partir de 140 mm, les défenses priment sur le poids de l'animal		
<b>LOUP : 650 €</b> tir autorisé, mais rapatriement de la peau interdit par l'U.E			moins de 30 kg vidé	<b>80 €</b>	
			de 30 à moins de 50 kg vidé	<b>220 €</b>	
			de 50 à moins de 80 kg vidé	<b>320 €</b>	
			de 80 kg à moins de 100 kg vidé	<b>390 €</b>	
			de 100 kg vidé et plus à moins de 140 mm de défenses	<b>490 €</b>	
<b>RENARD / MARTRE / CHIEN VIVERIN : 50 €</b>			défenses de 140 mm et plus	<b>490 €</b> + 13 € par mm en +	
			Laie de 80 kg vidée et plus : amande de 200 € en + du prix base ci-dessus	<b>200 €</b>	
			Animal blessé	<b>160 €</b>	

**Très important :** sur place, avant le début de la chasse, le territoire présentera à chaque chasseur un document rédigé en russe et traduit en Français. Il s'agit des règles de sécurité et du rappel des animaux autorisés au tir ou non. Vous devrez signer ce document pour accord, dont les conditions sont conformes à celles qui vous sont présentées dans le dossier de réservation et dossier final de voyage. En cas d'abattage d'un animal dont la chasse est interdite, le directeur du parc national se réserve le droit d'appliquer la taxe d'abattage de l'animal multipliée par 5 à titre de pénalité régionale et nationale. Par sa signature, chacun s'engage à s'acquitter dans les plus brefs délais de la somme totale ainsi réclamée par le territoire.

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : [info@chassatlas.com](mailto:info@chassatlas.com) - Site internet : [www.chassatlas.com](http://www.chassatlas.com).

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris